



CUQ-TOULZA

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 081-218100766-20251020-DECISION2025_21-DE

DÉCISION DU MAIRE N° 21 DU 20/10/2025

Inspections des réseaux d'assainissement

Rue Aristide Briand et Place Paul Ramadier

Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn),

Vu la délibération en date du 25 janvier 2023 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Considérant que, dans le cadre de l'analyse des réseaux de la commune, IRH a identifié un réseau pluvial dont la mairie ignorait l'existence dans le secteur Rue Aristide Briand,

Considérant que, dans le secteur de la Place Paul Ramadier, il est nécessaire de déterminer si le pluvial de la salle des fêtes se rejette dans le réseau pluvial ou dans le réseau d'eaux usées,

Considérant le devis de l'entreprise RESOLOGY pour un hydrocurage et une inspection télévisuelle sur environ 150 ml dans la Rue Aristide Briand, ainsi que pour un test fluoriscine et fumée à la salle Jacques Prévert, pour un montant total de 1502,50 €HT,

Considérant que l'Agence de l'Eau a validé l'intervention du prestataire RESOLOGY pour ce type de missions ;

DECIDE

De signer le devis de RESOLOGY d'un montant total de 1502,50 €HT pour les prestations suivantes :

- Hydrocurage et inspection télévisuelle sur environ 150 ml dans la Rue Aristide Briand,
- Test fluoriscine et fumée à la salle Jacques Prévert (4, place Paul Ramadier)

A Cuq-Toulza, le 20 octobre 2025.

Le Maire,
M. Jean-Claude PINEL

